

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 519

présenté par

M. Sordi

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la limitation de la part du nucléaire dans le mix électrique français.

En effet, limiter celle-ci est un non-sens à la fois économique et stratégique, car cela affaiblira notablement notre indépendance énergétique et la compétitivité de nos centrales à l'exportation.

Ainsi, l'autre débat sur la transition énergétique propose à l'inverse du projet de loi d'acter le principe d'une stabilité du potentiel nucléaire français, symbole d'une énergie « sociale » car protectrice du pouvoir d'achat des Français.